

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Le onze septembre deux mil vingt, neuf heures, le conseil municipal de la commune d'ECRETTEVILLE LES BAONS, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle des Fête, sous la présidence de Monsieur RENEE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de conseillers absents excusés : 1

Pouvoirs : 0

Date de la convocation du conseil municipal : 31 août 2020

Présents : M. AFFAGARD Guy, M. COUFURIER Antoine, M. DELAVIGNE Yves, M. FOLLIOT Georges, M. GREVRENT Philippe, Mme LAVENU Véronique, Mme MONNIER Sabrina, M. QUERTIER David, M. RENEE Eric, M. TORQUET David

Procurator(s) : Néant

Absent(s) : Néant

Excusé(s) : M. TOUSSAINT Frédéric

Secrétaire de séance : Mme MONNIER Sabrina

1- Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 25 juin et du 10 juillet 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal des séances du 25 juin et du 10 juillet 2020.

2- Désignation d'un correspondant défense pour la commune

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un correspondant défense doit être nommé parmi les membres du conseil.

Le correspondant défense est un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de nommer Mr Philippe GREVRENT en tant que correspondant défense pour la commune.

3- Etude de l'aménagement de la Nef, construction d'un hall d'accueil et travaux d'aménagement : Demande de subvention auprès du Département et de la Préfecture (DETR) au titre de l'année 2021

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à faire une demande de subvention auprès du Département et de la Préfecture, au titre de l'année 2021, concernant l'étude de l'aménagement de la Nef, construction d'un hall d'accueil et travaux d'aménagement et d'approuver le projet ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessous présenté.

| Financeurs | Sollicité ou acquis | Montant (€) | Taux (%) |
|--|---------------------|----------------|------------|
| Département | Sollicité | 117 500 | 25% |
| Préfecture (DETR) | Sollicité | 141 000 | 30% |
| Préfecture (DSIL) | Sollicité | 117 500 | 25% |
| Sous-total aides publiques : | | 376 000 | 80 |
| Autofinancement sur fonds propres : | | 94 000 | 20 |
| TOTAL : | | 470 000 | 100 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour effectuer une demande de subventions auprès du Département et de la Préfecture au titre de la DETR, pour l'année 2021. Le coût de ces travaux est estimé à 470 000€.
- Approuve le projet et le plan de financement présenté.

4- Transformation de la Nef : Assistance à maîtrise d'ouvrage Seine Maritime Attractivité

Dans le cadre de l'étude de l'aménagement de la Nef, construction d'un hall d'accueil et travaux d'aménagement, Monsieur le Maire souhaite faire appel à Seine Maritime Attractivité dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à prendre attache auprès de Seine-Maritime Attractivité pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre de l'aménagement de la Nef, construction d'un hall d'accueil et travaux d'aménagement
- D'autoriser Mr le Maire à signer la convention et tout document afférent à cette affaire.

5- Acquisition d'une épareuse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'épareuse communale doit être changée au vue de sa vétusté.

Il présente au Conseil un devis de la société ANSELIN, pour une nouvelle épareuse ROUSSEAU ARTHEA 460, pour un montant de 15700 H.T soit 18 840€ TTC.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- Autoriser Mr le Maire à effectuer l'acquisition de ce nouveau matériel
- Signer le devis
- Inscrire au Budget Primitif de l'année 2021, chapitre 21, article 2157, les dépenses correspondantes à cette acquisition.

6- Demande de subvention pour l'acquisition d'une épareuse

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à faire une demande de subvention auprès du Département concernant l'acquisition d'une épareuse (faucheuse/débroussailleuse ARTHEA 460).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour effectuer une demande de subvention auprès du Département.

Le coût de cette acquisition est estimé à 15 700 € H.T soit 18 840€ T.T.C

7- Vente épareuse ROUSSEAU Superwinner

Mr le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à vendre l'ancienne épareuse ROUSSEAU Superwinner auprès de la société ANSELIN pour la somme de 4 200€ TTC minimum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Mr le Maire à effectuer la vente de l'épareuse pour la somme de 4200€ TTC minimum.
- D'autoriser Mr le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents afférents à cette affaire.
- D'effectuer la sortie de l'actif de ce matériel

8- Délégation du Conseil Municipal à l'Adjoint au Maire

Le Maire expose au Conseil le fait que lorsque des décisions doivent être prise par le Maire sur des sujets qui le concerne à titre personnel, il ne peut signer celles-ci ; pas plus que son adjoint qui agit par délégation.

Il en est ainsi par exemple, des demandes en matière d'urbanisme, l'article L422-7 du Code de l'urbanisme dispose en effet que « *si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable.... Le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour rendre la décision* ».

Il est donc demandé au conseil municipal de procéder à cette désignation.

Monsieur RENEE, Maire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne Mr Guy AFFAGARD pour prendre toute décision qui concerne le Maire à titre privé, en particulier dans le domaine de l'urbanisme.

9- Lotissement PETIT : Découpage de terrain, détachement de 2 parcelles et création du lotissement

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de découpage du terrain PETIT acquis par la Commune.

Celui-ci de 12 349m² fera l'objet d'un découpage permettant la construction sur 9 parcelles.

Il est proposé au Conseil de procéder au détachement de 2 terrains d'une surface estimée à

2 200m² (les numéros 5 et 6 sur le projet de plan présenté et joint en annexe) et de réaliser un lotissement avec les 10143m² restant permettant la réalisation de 7 lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le découpage dont le détachement des deux parcelles et la réalisation d'un lotissement de 7 lots.

- Propose le prix de négociation de la vente des terrains aux montants suivants :

- Lots hors lotissement :

Terrain n°5 : Pour 1 000m² environ : 57 000€

Terrain n°6 : Pour 1 200m² environ et le bâtiment déjà implanté dessus : 81 000€

- Lots dans le lotissement :

Terrain n°1 avec la maison : 132 000€

Terrain n°2 avec le bâtiment : 86 000€

Terrain n°3 : 66 000€

Terrain n°4 avec le bâtiment : 72 000€

Terrain n°7 : 50 000€

Terrain n°8 : 55 000€

Terrain n°9 : 55 000€

- Autorise Mr le Maire à proposer ces terrains sur cette base et à négocier si nécessaire dans la limite de 10%

- Approuve la procédure de sélection des acheteurs sur le principe de premier demander, premier servi.

- Dit qu'un budget annexe serait créé au titre de l'année 2021 pour la réalisation du lotissement.

10- Lotissement PETIT : Recours à un maître d'œuvre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le suivi des travaux concernant le lotissement PETIT, il y a lieu d'avoir recours à un maître d'œuvre.

Celui-ci aurait pour mission d'assister la Commune tout au long du projet jusqu'à la fin de la durée de garantie du parfait achèvement.

Dans ce cadre, il :

- Proposera un projet en fonction des souhaits de la commune et l'estimation du coût - Assistera la commune dans le choix des entreprises, il constituera à cet effet le dossier de consultation avec tous les documents nécessaires (règlements de consultation, publicité, CCAP, CCTP, plans, ...) et étudiera les diverses offres et proposera un classement de celle-ci - Assurera la direction de l'exécution des travaux

- Pour mener à bien cette mission entre autres obligations :

- Il élaborera et fera respecter la planning d'exécution
- Il contrôlera la conformité des travaux au contrat de travaux
- Organisera les réunions de synthèse
- Vérifiera les décomptes mensuels ainsi que le décompte final
- Assistera la commune dans la réception des travaux et pendant la période de garantie de parfait achèvement
- Préparera les opérations préalables à la réception des travaux et établit le PV de réception
- Réalisera les décomptes généraux des entreprises pour les soumettre à la commune et dresse la liste des réserves
- Recueillera l'ensemble des plans de recollement et toutes les notions de fonctionnement des appareils
- Réalisera le dossier de levée des réserves

La prestation du maître d'œuvre est estimée entre 6 et 7 % du montant HT des travaux du lotissement qui est estimé à 250 000€ HT Soit montant estimé 18 000€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le recours à un maître d'œuvre

- Prend acte du montant estimé des travaux soit environ 250 000€ HT

- Prend acte du montant de la prestation estimé entre 6 et 7% du montant HT des travaux soit 18 000€ environ.

11- Lotissement PETIT : Recours à un géomètre, architecte paysagiste et un bureau d'étude

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que pour la réalisation des projets sur le terrain PETIT, il y a lieu d'avoir recours à :

- Un géomètre expert pour le plan topographique et les projets de divisions
- Un architecte paysagiste pour le permis d'aménager- Un bureau d'étude pour la réalisation de la loi sur l'eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder, par devis, à la sélection :
- D'un géomètre expert (coût estimé 10 000€)
- D'un architecte paysagiste (coût estimé 1 000€)
- D'un bureau d'étude pour la loi sur l'eau (coût estimé 6 000€)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la sélection ci-dessus indiquée et notamment les devis et contrats correspondants à intervenir ultérieurement.

12-SDE76 : Projet M3493 Allée du Fontainier

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Ext+EP-2020-0-76225-M3493 et désigné Allée du Fontainier dont le montant prévisionnel d'élève à 29 140.94€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 6 603.66€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 6 603.66€TTC.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

13- Tarification de la borne électrique pour emplacement camping-car

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer, à compter du 1er janvier 2020, le tarif de la borne camping-car, suivant : **2€ les 2 heures**

14- Tarif de la location de la charretterie et conditions d'utilisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer le montant de la location de la charretterie à 150€ pour un vin d'honneur à la journée.
- Décide d'approuver la modification de l'article 4 de l'arrêté du 17/02/2016 portant institution d'une régie de recettes afin d'intégrer cette recette.

15- Défense incendie : Installation d'un PI Rue des Taverniers (estimé à 3 500€ H.T environ) Demande de subventions auprès du Département et de la Préfecture (DETR) au titre de l'année 2021

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à faire une demande de subvention, au titre de l'année 2021, auprès du Département et de la Préfecture (DETR) concernant l'implantation d'un poteau incendie, Rue des Taverniers Et d'approuver le plan de financement ci-dessous présenté :

| Financiers | Sollicité ou acquis | Montant (€) |
|--|--|-------------|
| Département | Sollicité (forfait de 800€ par poteau) | 800.00 |
| Préfecture (DETR) | Sollicité (40%) | 1 400.00 |
| Sous-total aides publiques : | | 2 200.00 |
| Autofinancement sur fonds propres : | | 1 300.00 |
| TOTAL : | | 3 500.00 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet d'implantation de ce poteau
- D'approuver le plan de financement présenté
- Autorise Mr le Maire à effectuer les démarches auprès du Département et de la Préfecture pour l'obtention de subventions.

16- Travaux de sécurisation routière : Demande de subventions auprès du Département, au titre du FAL (Fonds d'Action Locale) et de la Préfecture (DETR)

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à faire une demande de subvention, au titre du FAL (Fonds d'Action Locale), auprès du Département et auprès de la Préfecture, au titre de la DETR, pour l'année 2021, concernant les travaux de sécurisation routière, à savoir :

- L'implantation d'un plateau surélevé Rue des Taverniers et l'installation de panneaux de signalisation routières. Le montant total de cette opération s'élève à 11 000.00€ H.T Et d'approuver le plan de financement ci-dessous présenté :

| Financeurs | Sollicité ou acquis | Montant (€) |
|--|----------------------------|--------------------|
| Département FAL (30%) | Sollicité | 3 300.00 |
| Préfecture (DETR) (30%) | Sollicité | 3 300.00 |
| Sous-total aides publiques : | | 6 600.00 |
| Autofinancement sur fonds propres : | | 4 400.00 |
| TOTAL : | | 11 000.00 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet d'implantation d'un plateau surélevé Rue des Taverniers et l'installation de panneaux de signalisation routière
- D'approuver le plan de financement présenté
- Autorise Mr le Maire à effectuer les démarches auprès du Département et de la Préfecture pour l'obtention de subventions au titre de l'année 2021.

17- Désignation des représentants de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la Communauté de Communes du Yvetot Normandie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner le représentant communal de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Il est prévu que chaque Conseil Municipal élise son représentant.

Mr le Maire propose qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Monsieur le Maire demande qui est candidat pour cette mission.

Seul, Monsieur Eric RENEE est candidat.

Le résultat du vote est le suivant, 10 voix pour Monsieur RENEE.

Monsieur Eric RENEE est élu pour représenter la commune d'Ecretteville Les Baons à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Commune Yvetot Normandie.

18- Demande de fonds de concours CCYN : Eglise Tranches 4 & 5

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à faire une demande de subvention, au titre de l'année 2020, auprès du Fonds de concours de la Communauté de Communes Yvetot Normandie concernant la réhabilitation de l'église et notamment des tranches 4 & 5 et d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous présenté :

| Financeurs | Sollicité ou acquis | Montant (€) | Taux (%) |
|--|----------------------------|--------------------|-----------------|
| Département | Acquis | 50 323.00 | 25 |
| Préfecture (DETR) | Acquis | 60 338.37 | 30 |
| Préfecture (DSIL) (contrat ruralité) | Acquis | 32 600.00 | 16.20 |
| Fonds de Concours CCYN | Sollicité | 16 000.00 | 7.95 |
| Sous-total aides publiques : | | 159 261.37 | 79.15 |
| Autofinancement sur fonds propres : | | 42 033.19 | 20.85 |
| TOTAL : | | 201 294.56 | 100 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour une demande de subvention, au titre de l'année 2020, auprès du Fonds de concours de la Communauté de Communes Yvetot Normandie pour les tranches 4 & 5 des travaux de réhabilitation de l'Église.
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté.

19- Décision Modificative N°1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de l'insuffisance de crédit à l'article 673, il convient de procéder à une décision modificative de la manière suivante :

Dépenses

Article (Chap.) - Opération

| | |
|--|--------------|
| 022 (022) : Dépenses imprévues | - 1 000,00 € |
| 673 (67) : Titres annulés (sur exercice antérieur) | + 1 000,00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire
- Autorise la décision modificative budgétaire telle que présentée.

20- Tarif de location de la salle des fêtes pour réunion (entreprises, etc...)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu des demandes des sociétés qui souhaitent louer la salle des fêtes pour des réunions de leurs collaborateurs.

Ceux-ci disposent de salle de réunion mais pas suffisamment vaste pour respecter les règles de distanciation.

Il propose que, pendant cette période de COVID-19, la salle soit proposée au prix de 70€ pour la journée avec les conditions suivantes :

- Effectif limité à 15 personnes
- Fourniture d'une attestation d'assurance
- Mise en œuvre par le loueur des mesures barrières (ventilation des locaux, gel hydroalcoolique, ...)
- Pas de repas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De fixer le montant de la location durant la période de COVID-19 à 70€ entre 8h et 19h- Approuve les conditions proposées

Questions diverses :

Annulation du repas des aînés du 11 novembre

Face à la recrudescence de la circulation du virus Covid-19 et aux nouvelles directives d'hygiène et de sécurité qui en découlent, ainsi que par prudence, le Conseil Municipal a décidé d'annuler le repas du 11 novembre.

Réunion de la Commission travaux

La commission travaux se réunira le samedi 10 octobre prochain à 14h00. Un état des lieux de la commune sera alors réalisé.

Remerciements subventions

Monsieur le Maire lit les courriers qu'il a reçu des associations Les Restos du Cœur et du CLIC pays de Caux remerciant le Conseil Municipal pour l'octroi d'une subvention communale au titre de l'année 2020.

Relais des 60 ans du CA Cauchois

Monsieur le Maire informe le conseil que le CA Cauchois fête ses 60 ans et à ce titre une manifestation est organisée ce weekend (12 & 13 septembre). Il s'agit d'un relais reliant toutes les mairies de la Communauté de Communes Yvetot Normandie.

Pour Ecretteville Les Baons, le passage aura lieu les samedi 12 et dimanche 13 septembre vers 17h45.

Information rentrée scolaire Ecole Nicolas Vanier Allouville- Bellefosse

Monsieur le Maire informe les membres de la commission scolaire que dans leur pochette, il a été inséré la liste des élèves par classe ainsi que le protocole sanitaire mis en place par l'école et les dates des prochains conseil d'école.

Pour l'année scolaire 2020/2021, il y a 23 enfants qui sont scolarisés à Allouville- Bellefosse, dont 9 enfants en maternelle, 5 enfants en ce1, 4 enfants en ce2, 1 enfant en cm1 et 4 enfants en cm2.

Commissions thématiques de la CCYN

Monsieur le Maire informe le Conseil que des commissions thématiques ont été créées au sein de la CCYN et chaque élu peut y participer.

Une liste des commissions sera distribuée aux membres du Conseil.

Représentants de la Commune aux différents syndicats et commissions extérieures

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les noms des élus qui ont été nommés pour siéger au sein des différents syndicats. Il indique également qu'un représentant pour les animations « séniors » de la CCYN doit être nommé.

Mr TORQUET David se porte candidat.

A l'unanimité, le conseil décide que Mr TORQUET est nommé représentant de la commune pour les animations « séniors » de la CCYN

| | |
|---|--|
| - Conseil d'exploitation du tourisme CCYN : | Eric RENEE Frédéric TOUSSAINT Professionnel |
| - SMEACC | Eric RENEE Guy AFFAGARD |
| - SMBV | Guy AFFAGARD Yves DELAVIGNE |
| - CIID | Yves DELAVIGNE Guy AFFAGARD |
| - Animation séniors CCYN | David TORQUET |

Commission sociale, fêtes & cérémonies

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la liste des membres de commission "sociale, animation, fêtes & cérémonies" doit être complétée par l'ajout de Mr Philippe GREVRENT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter la proposition de Mr le Maire.

Mr PHILIPPE GREVRENT intègre la commission "sociale, animation, fêtes & cérémonies".

Les membres de la commission sont désormais :

Mr RENEE Eric, Mr AFFAGARD Guy, Mr FOLLIOU Georges, Mme LAVENU Véronique, Mr QUERTIER David, Mr TORQUET David et Mr Philippe GREVRENT.

Sondage cavité RD110

Monsieur le Maire informe le conseil que le Département a prévenu la Mairie que les travaux concernant les sondages sur la RD 110 devraient débuter à compter du 16 ou du 17 septembre 2020.

La séance est levée à 22h50.